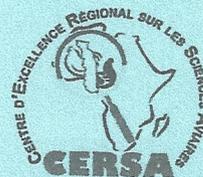




UNIVERSITE DE LOME



CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

# ACHAT DE CARBURANT

LETTRE DE COMMANDE N° 0001 /2017/ED/UL/F/IDA  
(Courrier n°0750/MEF/DNCMP/DRMP du 13 mars 2017 autorisant l'entente directe)

ATTRIBUTAIRE :

CAP-TOGO

NIF :

1000175680

MONTANT :

5 000 000 FCFA TTC

DELAI D'EXECUTION :

Deux (02) semaines

PAIEMENT AU COMPTE :

040231009710 28 Orabank  
Togo

IMPUTATION BUDGETAIRE :

IDA Crédit 5424-TG

Aux termes de la procédure par entente directe intervenue entre l'Université de Lomé (ci-après désignée comme « l'Autorité contractante ») d'une part et la Compagnie Africaine de Pétrole (CAP) (ci-après désigné comme le « Titulaire » d'autre part :

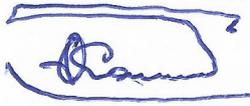
ATTENDU que l'Autorité contractante désire que lui soit livré du carburant sous forme de bon, et a accepté une offre du Titulaire pour la livraison de ces bons de carburant pour un montant égal à cinq millions (5 000 000) de F CFA (ci-après désigné comme le « Prix du marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché :
    - (a) Le présent Formulaire de Marché ;
    - (b) La facture pro-forma ;
    - (c) Courrier n°0750/MEF/DNCMP/DRMP du 13 mars 2017 autorisant l'entente directe.
  2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les bons de carburant dans un délai de deux (02) semaines et de remédier aux insuffisances, en conformité absolue avec les dispositions du présent Marché.
  3. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des bons de carburant, le Prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : 100% dès la réception unique et définitive de chaque commande sanctionnée par un Bordereau de Livraison (BL) sur le compte N° 040231009710 28 ouvert au nom de la Compagnie Africaine de Pétrole (CAP) à Orabank Togo. L'accord de financement est un Crédit IDA 5424-TG du Projet CERSA.
- Les dépenses seront imputées sur le budget « 2017 » et l'imputation sur le crédit IDA 5424-TG.**
4. En cas de retard dans l'exécution du Marché, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à 1/1000<sup>ème</sup> du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 10% du montant du marché.
  5. L'Autorité contractante et le titulaire feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.

Si L'Autorité contractante et le titulaire n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente en République Togolaise.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnées ci-dessous.

<p>Lu et accepté Pour le Titulaire Lomé, le <b>20 MARS 2017</b></p> <p>Le Directeur Commercial</p>  <p><b>Kati Natèba ANKOU</b></p> 	<p>Présenté par</p> <p>La Personne Responsable des Marchés de l'UL Lomé, le <b>27 MAR 2017</b></p> <p>La PRMP</p>  <p><b>Akuavi Cicavi SOSSOU</b></p> 
<p>Lomé, le <b>31 MARS 2017</b></p> <p>Approuvé par</p> <p>Directeur du Contrôle Financier</p>  <p><b>Koffi Gbenochevi PAMIAH</b></p> 	

## ANNEXES



COMPAGNIE AFRICAINE DE PETROLE

Lomé, le 06 Mars 2017

DOIT:

CERSA / UL

NIF: 1000175680

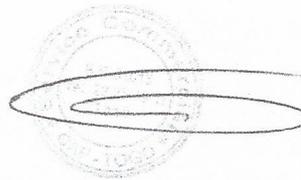
**FACTURE PROFORMA N°0116/DC/CAP-TG/17**

NB: Toute vente de tickets est dorénavant assujettie à un paiement au comptant à la caisse de la Société ou sur un de nos comptes bancaires indiqués en bas de la page.

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
SUPER	CARNET	100	50 000	5 000 000
<b>TOTAL</b>				<b>5 000 000</b>

*La présente facture proforma est arrêtée à la somme de:*

*Cinq millions (5 000 000) fcfa*



CAP TOGO

Bureau : Bd de la Paix Rond Point CERFER BP : 31013 - Tel : 22 26 19 11 Fax : 22 61 34 95

Société anonyme au capital de 345 000 000 F CFA

Comptes Bancaires : BSIC N° 020 254 700 112 13 /ORABANK N° 402 310 097 10/ UIB 32 160 288 000 4060  
RCCM N°LOME-TOGO 2006 B 0178

# RECOMMANDATIONS

Cette carte est strictement personnelle.

En cas de perte ou changement d'adresse, aviser immédiatement le Commissariat des Impôts.

Le numéro de cette carte sera utilisé systématiquement dans toutes les transactions commerciales (factures, papier-entête, etc.) y compris celles faites avec les administrations financières.

## COMMISSARIAT DES IMPÔTS

Siège social :  
163, rue Quartier des Impôts, Lomé II  
02 BP 20823 / Lomé - Togo  
Tél : +228 22 53 14 00  
e-mail : otr@otr.tg  
Site web : www.otr.tg

RÉPUBLIQUE DU TOGO  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

# COMMISSARIAT DES IMPÔTS

## Carte d'Immatriculation Fiscale

N.B: La Carte Unique de création d'entreprise du Centre de Formation des Entrepreneurs est la Carte d'Immatriculation Fiscale.



**Carte d'Immatriculation Fiscale**

**NIF** 1000175680  
**Raison Sociale** CAP TOGO  
**Responsable** PATASSE K SANLOU  
**Adresse** 1317 BD DE LA PAIX  
**Quartier** NUKARU  
**Ville** Lomé  
**Téléphone** 22 26 19 11  
**Activité** BGE  
**Nature de l'activité** PRODUIT PETROLIER  
**Date de création** 11/01/2006  
**Type de société** Société Anonyme  
**Régime fiscal** AS avec TVA

**Titulaire**  
Nationale Togolaise

**CNI** 1205-352-7024

**OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES** 41, rue des Impôts - 02 BP: 20823 Lomé TOGO - Tél: +228 22.53.14.00 - E-mail: otr@otr.tg

**OTR**

**LC**

**500 FRANCS**

**24 FEV 2017**

**NIKPOUN**

N° CC ..... 1000175680 .....

N° DGE ..... 000859 .....

OTR / CG / CI

## QUITUS FISCAL

Le Commissaire des Impôts atteste que :

**Sté CAP TOGO**  
**PATASSE KPANLOU**  
**Tél : 22 26 19 11 Code Postal : 31013**  
**Lomé - TOGO**

est en règle avec l'Administration fiscale au regard de tous les Impôts, Droits et Taxes dont il est redevable pour l'exercice en cours et les exercices précédents, sous réserve du droit de contrôle et de reprise de l'Administration.

A Lomé, le 24 JAN 2017

Pour **LE COMMISSAIRE DES IMPÔTS** et par délégation  
**La Directrice des Grandes Entreprises**



  
**AZIGLOSSOU-YOVOR Abravi Dzidua**

NB : Seul l'original de ce document fait foi

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

28 Fevrier 2014 a 11:32

 <b>Orabank</b> Togo		<b>Relevé d'identité bancaire</b>	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
TG116	01101	040231009710	26
IBAN (Identifiant International) TG53TG116011010402310097102			Code BIC ORBKTGTG
Domiciliation LOME CAP TOGO BP 31013 LOME			

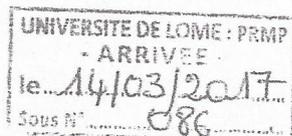
MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU  
CONTRÔLE DES MARCHÉS  
PUBLICS

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

N° 0150 MEF/DNCMP/DRMP <sup>013</sup>

Lomé, le 13 MARS 2017



*Madame le Directeur National*

A

*Madame le Responsable des marchés  
publics de l'Université de Lomé (UL)*

LOME

*VRéf* : Lettre n°119/UL/CP/PRMP/2017 du 08 mars 2017

*Objet* : Demande de dérogation pour l'acquisition du  
carburant, par entente directe, auprès de la société  
CAP-TOGO et facture pro forma y afférente.

*Madame le Responsable,*

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre ci-dessus référencée, reçue le **09 mars 2017**, par laquelle vous sollicitez l'autorisation de la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP), en vue d'acquérir du carburant, par entente directe, auprès de la société CAP-TOGO, accompagnée de la facture pro forma y relative, au profit du Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA).

En réponse, je voudrais vous informer qu'étant donné que le prix du litre de carburant à la pompe est identique auprès de tous les fournisseurs, la DNCMP ne trouve aucun inconvénient à vous autoriser la procédure d'entente directe sollicitée.

Par conséquent, sur la base de la facture pro forma transmise, elle vous donne son avis de non objection pour acquérir cent (100) carnets de cinquante mille (50 000) francs CFA chacun, de carburant super sans plomb, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de cinq millions (5 000 000) de francs CFA, auprès de la société CAP-TOGO.

Ministère de l'Economie et des Finances / Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics, Tél : 22 22 56 45  
Site web: [www.marchespublics-togo.com](http://www.marchespublics-togo.com) BP 1533 LOME - TOGO

Vous voudriez bien soumettre le projet de lettre de commande y relatif à l'avis de la commission de contrôle des marchés publics de votre structure, avant sa signature.

Vous trouverez, ci-joint en retour, la facture pro forma de la société précitée.

Veillez agréer, *Madame le Responsable*, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur national et p.i.  
Le Directeur des affaires juridiques



Lambéam DJALOGUE

PJ : 01